



Lour fille mère.

Demande d'exemption de service

pour

Le père de son jeune enfant

P.C

à Monsieur

Louis Napoléon Président
de la République.

Cette immense faveur a été accordée.

C'est mon confrère Bourgeois, d. au Mt. Sauvage,

gr. rue des - Priondel, 12; qui m'a informé.

Enfin, c'est encore une parole

Lyon aux pourceaux. Courage et persévérance.

15 aout,
1850.

Ch.

Veillez pardonner à la liberté d'une
malheureuse qui commence sa pauvre
carrière de mère sans le titre d'épouse,
c'est le désespoir qui la pousse à élever ses
voix jusqu'à l'enceinte qui préside aux
destinées de la République.

Magdeleine Devancie, âgée de dix
neuf ans, excusée pour la honte d'une
union illégitime, enflammée par le veuveur
muetuel dont le plus ardent désir
consiste à légitimer son union avec
Jean Bte Mandron, âgé de vingt
un ans, père de son jeune et fêlé enfant
agé de quinze mois. Ce qui la fait
troubler d'apprehension ^{c'est} de se voir séparée

De son futur par la loi qui l'appèle sous
les drapeaux.

Veillez, Monsieur le Président,
permettre que des malheureux puissent
échapper à la rigoureuse séparation
qui les menace, afin qu'ils puissent
s'unir pour des liens civils et religieux.

Un regard de pitié, s'il vous plaît,
sur trois êtres dont l'existence est
menacée; un seul regard de
considération sur la jeune mère
éplorée, sur celle qui ose compter
qu'il vous plaira de descendre
jusqu'à la malheureuse qui vous
supplie d'exempter son futur de
service militaire; en accordant cette
grâce, les époux qui s'uniront
apprendront à leurs enfants à bénir
en vous, mon Prince, le digne
descendant de Napoléon le grand.

Croix-rouge, 15 août,
1850.

Notre très humble
etc. etc.

Voisine à M^le Bourgeois, le pharmacien.
au n^o 115, rue de la Harpe.

p

at

.

o

o

o

o

o

o

